



Comune
di Gerenzano



ancitel
La rete dei Comuni Italiani

« BONUS POUR L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE »

ACCORDÉ A TOUS LES CITOYENS RÉSIDANTS DANS LA COMMUNE DE GERENZANO

À partir du 1^{er} janvier 2009, tous les **Citoyens Italiens et étrangers résidants dans la Commune de Gerenzano** pourront demander le « Bonus pour l'énergie électrique » auprès des bureaux de l'Administration Communale compétente.

Le « **BONUS POUR L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE** », prévu par le Décret Interministériel Italien (DM) du 28/12/2007, vise à accorder des aides économiques aux familles présentant des **difficultés sur le plan financier**, en leur garantissant une réduction annuelle des coûts énergétiques. Ce « Bonus » pourra également être demandé par les familles qui ont à charge une **personne gravement malade**, devant utiliser des équipements électromédicaux spécifiques nécessaires pour sa survie.

Tous les citoyens **titulaires d'un contrat de fourniture d'électricité pour leur résidence principale** peuvent donc demander ce « Bonus Énergétique », dans le cas où :

- ils présentent des **DIFFICULTÉS SUR LE PLAN FINANCIER**, avec une valeur ISEE (Indicateur de la Situation Économique Équivalente) égale ou inférieure à € 7.500,00 pour tous ceux qui en ont le droit, et avec une valeur ISEE égale ou inférieure à € 20.000 pour les familles ayant quatre ou plusieurs enfants à charge;

et/ou

- ils vivent avec un membre de la famille présentant de **MAUVAISES CONDITIONS DE SANTÉ**, nécessitant l'utilisation d'équipements électromédicaux spécifiques nécessaires pour sa survie.

Pour obtenir le « Bonus énergétique », les Citoyens intéressés doivent se rendre auprès des bureaux de l'Administration Communale compétente et demander les **formulaires présentés ci-dessous. Ces derniers devront être remplis et signés :**

FORMULAIRE A – ou A/bis en cas de familles nombreuses « *Demande pour l'admission au régime de compensation pour la fourniture d'énergie électrique – Privation Économique* » ;

- et/ou **FORMULAIRE B** - « *Demande pour l'admission au régime de compensation pour la fourniture d'énergie électrique - Mauvaises conditions de Santé* ».

Il faudra inclure **les documents suivants**:

- **CERTIFICAT ISEE** valable pour l'année 2008, en cas de difficultés financières ;
- **CERTIFICAT ASL** (fourni par l'Administration Sanitaire Locale de compétence) OU **FORMULAIRE C** (« *Déclaration tenant lieu de certificat ASL* »), en cas de mauvaises conditions de santé;
- **FORMULAIRE E** (« *Déclaration tenant lieu de certificat pour enfants à charge* ») en cas de difficultés financières pour les familles nombreuses ;
- Une copie du **DOCUMENT D'IDENTITE** (et, dans le cas de soumission par une tierce personne déléguée par vos soins, une copie de sa pièce d'identité sera aussi nécessaire).

Tous les citoyens ayant soumis **ces documents** recevront un « **Certificat de Soumission de Demande de Réduction des coûts** » de la part de l'Administration Communale, qui s'engagera à ce que toutes les données soient transmises au Fournisseur d'énergie électrique et que cette réduction soit appliquée directement sur la facture par le distributeur, au plus tard après 60 jours à partir de la date de réception de chaque demande. Les Citoyens pourront contrôler en ligne l'état de progression de leurs demandes, en consultant le site : <http://www.bonusenergia.anci.it> et en insérant le **code d'identification** qui leur a été donné par l'Administration Communale dans le même Certificat.

Le Décret établit qu'une seule réduction sur la fourniture d'énergie pourra être demandée par famille. Le « Bonus » pour les familles présentant des difficultés financières, a une validité de 12 mois et pourra être appliquée pour l'année 2008, pourvu que la demande soit soumise au plus tard avant le 30 avril 2009. Dans le cas contraire, aucun délai de validité n'est déterminé pour le « Bonus » aux familles qui se trouvent dans de mauvaises conditions de santé, et celui-ci s'appliquera sans interruption pour toute la durée où il y aura la nécessité d'utiliser des équipements électromédicaux spécifiques. Les « Bonus » pour difficultés financières et mauvaises conditions de santé peuvent se cumuler, si les sujets remplissent les conditions d'admission demandées.

Pour plus d'informations et assistance sur la procédure de soumission de la demande des « Bonus », nous vous prions de contacter le **Bureau SOCIO-ASSISTENZIALE** de la Commune de Gerenzano via Oratorio 1, de téléphoner au numéro **0296489232** ou d'envoyer un courrier électronique (e-mail) à l'adresse suivante sociale@comunegerenzano.it.